

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Nombre de membres

**Séance du 19 novembre 2024**

**En exercice : 14**

L'An deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

**Présents : 10**

**Votants : 11**

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Clémence HARNIST,

**Date de convocation :**  
06 novembre 2024

**Date d'affichage :**  
06 novembre 2024

Absents excusés : Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Céline PARIS, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUX - *Délibération n° 2024-43***

**Considérant** la nécessité d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des élèves et des personnels des établissements scolaires de la commune et l'opportunité offerte par le fonds de soutien des projets communaux de la Communauté de l'Auxerrois pour cofinancer ces investissements.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les critères d'éligibilité du fonds de soutien des projets communaux définis par la Communauté de l'Auxerrois.

Le Conseil Municipal décide de valider les projets suivants :

***1. Sécurisation de la clôture de l'école***

Afin d'assurer une meilleure sécurité des élèves dans l'enceinte scolaire, le projet consiste à renforcer et sécuriser les clôtures entourant l'école maternelle et primaire.

Montant HT du projet : 5 070.00 euros.

***2. Remplacement des dalles plafond de l'école maternelle***

Les dalles actuelles, en mauvais état, seront remplacées dans les locaux de l'école maternelle.

Montant HT du projet : 1 756.68 euros.

***3. Remplacement de la porte de la salle de la garderie***

Le projet vise à remplacer la porte actuelle par une porte mieux adaptée aux enfants et plus résistante à l'ouverture répétitive.

Montant HT du projet : 3 765.29 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter** la Communauté de l'Auxerrois pour l'obtention d'une subvention de 5 295.50 € au titre du fonds de soutien des projets communaux pour chacun des projets décrits ci-dessus.
- **Signer** en cas d'accord de financement, ces devis pour la mise en œuvre des projets.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET